

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le Affichage (urgence) le : 17/04/2023

ID : 084-258402346-20230412-A2023_06-AR



Parc
naturel
régional
du Luberon

Membre des réseaux
Réserve de biosphère
(Unesco)
European & Global
Geoparks (Unesco)
Charte européenne
du tourisme durable
(Europarc)

Une autre vie s'invente ici

ARRETE 2023/06

DONNANT DELEGATION POUR DEPOT DE PLAINTE A MADAME ALINE
SALVAUDON

Madame Dominique SANTONI, Présidente du Parc naturel régional du Luberon,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code général de la fonction publique ;
Vu les statuts du syndicat mixte du Parc naturel régional du Luberon ;
Vu la délibération du Comité syndical n°2021CS52 du 30 septembre 2021 portant
élection de la Présidente ;
Vu l'arrêté 2021/09 du 15 décembre 2021, renouvelant la délégation de signature à
Madame Laure GALPIN, Directrice ;
Considérant la nécessité de pouvoir déposer plainte, au nom du Parc naturel régional
du Luberon ;

ARRETE

Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Dominique SANTONI et de
Madame Laure GALPIN, respectivement Présidente et Directrice du Parc naturel
régional du Luberon, délégation est donnée à Madame Aline SALVAUDON à l'effet de
déposer plainte jusqu'au 31 décembre 2023.

Article 2 :

La Directrice du Parc naturel régional du Luberon est chargée de l'exécution du
présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et dont une ampliation sera transmise à
Monsieur le Préfet de Vaucluse et au comptable public.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente
du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date
de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision
implicite de rejet.

Conformément à l'article L 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours
contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue
Feuchères CS 88010 30941 NIMES Cedex 9) dans un délai de deux mois à compter
de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la
réponse du syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé ;

Fait à Apt le : 12/04/2023

Notifié le : 13/04/2023

Signature

La Présidente

Dominique SANTONI

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex
Tél : 04 90 04 42 00 • Fax : 04 90 04 81 15 • contact@parcduluberon.fr • www.parcduluberon.fr